

« CHARTE DU VISITEUR BENEVOLE EN PASTORALE DE LA SANTE »



La Pastorale de la Santé est un service de l'Eglise catholique créé en 1982 dans le sillage du Concile VATICAN II. Elle a pour mission d'assurer, au nom de l'Evangile du Christ, un ministère de présence et de proximité dans les établissements de soins et à domicile.

La visite bénévole est une **activité 'non professionnelle' basée sur un contrat moral, ecclésial, et institutionnel**. Il est passé entre une personne manifestant un besoin de présence et de relation **et** une personne qui propose librement une partie de son temps disponible et sa capacité d'écoute.

Le visiteur bénévole en Pastorale de la Santé exerce sa mission sous l'autorité directe de l'aumônier en titre dans les établissements et du curé dans la paroisse.

Cette mission s'inscrit dans le cadre d'un mandat de trois ans, renouvelable après évaluation.

I – Trois principes conduisent l'esprit du visiteur :

- 1) Le respect de la dignité, de la liberté, de la vie privée, des opinions et des particularités de la personne visitée.
- 2) La responsabilité de ses actes et de ses paroles, assumée par le visiteur, face à une personne parfois vulnérable et/ou en détresse.
- 3) Le désintéressement exclut également tout esprit de propagande militante, politique, religieuse ou financière et peut apprendre au bénévole à reconnaître des signes de DIEU dans les personnes visitées.

C'est dans l'échange avec la personne visitée que réside la valeur essentielle de l'activité.

II – Trois 'savoir-faire' conditionnent la qualité du service et de la relation :

- 1) L'écoute permet d'entendre ce qu'exprime et demande la personne visitée.
- 2) La confidentialité oblige à ne rien divulguer de ce que nous avons entendu, vu ou déduit de la vie de la personne, de son entourage, et de la vie des services visités.
- 3) La régularité dans la présence (*sauf exception*) permet de répondre à l'attente de la personne visitée. Elle facilite l'adaptation aux contraintes de fonctionnement en établissement et/ou à domicile, dans la limite de la disponibilité que l'on a pu engager.

III – Le Visiteur bénévole pour répondre aux exigences de sa mission doit se FORMER :

Tout bénévole s'engage à maintenir et développer ses connaissances par les moyens suivants :

- 1) La formation initiale organisée par la Pastorale de la Santé Diocésaine.
- 2) La formation permanente individuelle ou en groupe est indispensable.
- 3) La transmission de l'information aide à une approche de l'environnement de la personne soignée, handicapée... et des milieux dans lesquels nous oeuvrons, sans oublier de rendre compte à l'aumônier après les rencontres.
- 4) La relecture en Pastorale de la Santé permet au visiteur de partager son expérience à la lumière de la Parole de Dieu.
- 5) Les 'Récollections' ont également pour objet de se ressourcer, de se former, pour mieux vivre la Mission en Eglise.

CONCLUSION : La charte du visiteur bénévole s'inscrit dans les objectifs de la Pastorale de la Santé du diocèse d'Angoulême et dans les projets spécifiques des aumôneries d'hôpitaux.

NB : La Pastorale de la Santé comporte :

- l'**PAH** : Aumônerie des **H**ôpitaux et d'établissements assimilés.
- Le **SEM** : Service **E**vangelique des **M**alades.